



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Consultations particulières, auditions publiques et étude du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Procès-verbaux des séances des 20 janvier et 11 mars 2010

et

Recommandations

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 1120-20100323

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MERCREDI 20 JANVIER 2010	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	2
REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	2
AUDITIONS	2
Bureau de normalisation du Québec.....	2
Société de prévention des accidents de plongeon.....	3
Société de sauvetage.....	3
Croix-Rouge canadienne–Division du Québec	3
M ^{me} Diane Sergerie et M. Jean-Pierre Trépanier.....	4
Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.....	4
REMARQUES FINALES.....	4
DEUXIÈME SÉANCE, LE JEUDI 11 MARS 2010	6
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	6
REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	7
ÉTUDE DÉTAILLÉE.....	7
REMARQUES FINALES.....	8

ANNEXES

- I. Ordres du jour
- II. Liste des personnes et des organismes qui ont été entendus
- III. Liste des mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus
- IV. Séance de travail du 17 mars 2010
- V. Recommandations

Première séance, le mercredi 20 janvier 2010

Mandat : Consultations particulières, auditions publiques et étude du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} décembre 2009)

Membres présents :

M^{me} Malavoy (Taillon), présidente

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M. Carrière (Chapleau)

M. Cousineau (Bertrand), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Ferland (Ungava)

M. Diamond (Maskinongé)

M. Lessard (Frontenac), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M. Pagé (Labelle)

M. Villeneuve (Berthier) en remplacement de M^{me} Beaudoin (Mirabel)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Bureau de normalisation du Québec :

M. Jean Rousseau, directeur adjoint

M^{me} Marie-Claude Drouin, responsable du développement des affaires

M. Daniel Langlais, normalisateur

Société de prévention des accidents de plongeon :

M. Éric Lavoie, président et fondateur

M. Carlo Tarini, directeur général

Société de sauvetage :

M. Raynald Hawkins, directeur général

M^{me} Hélène Mercier Brulotte, coordonnatrice à l'éducation du publique et responsable de la tournée « Prévenir la noyade chez soi »

Croix-Rouge canadienne–Division du Québec :

M^{me} Sylvie Santerre, coordonnatrice sénior et experte-conseil pour les programmes de sécurité aquatique et de secourisme

M^{me} Françoise Filteau, coordonnatrice sénior

Institut national de santé publique du Québec

D^r Réal Morin, directeur de la Direction du développement des individus et des communautés

D^r Pierre Maurice, chef de l'unité Sécurité et prévention des traumatismes

M^{me} Diane Sergerie, conseillère scientifique, unité Sécurité et prévention des traumatismes

D^r Jean-Pierre Trépanier

Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec :

M. Pierre Pion, président

M. Pierre-Paul Ravenelle, directeur général

M^e Mario Paul-Hus, conseiller juridique

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 31, M^{me} Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

M^{me} la présidente donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lessard (Frontenac) et M. Cousineau (Bertrand) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

Bureau de normalisation du Québec

À 9 h 48, la Commission entend l'exposé du Bureau de normalisation du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 10 h 51, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Société de prévention des accidents de plongeon

À 10 h 52, la Commission entend l'exposé de la Société de prévention des accidents de plongeon.

Il est convenu de laisser l'organisme terminer son exposé, malgré le fait qu'il ne lui reste plus de temps imparti.

Il est convenu de retrancher du temps d'échanges à chaque groupe parlementaire, jusqu'à concurrence du temps excédentaire de l'exposé de l'organisme.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 11 h 55, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

Société de sauvetage

À 11 h 55, la Commission entend l'exposé de la Société de sauvetage.

Il est convenu de retrancher du temps d'échanges à chaque groupe parlementaire, de façon à suspendre les travaux à 12 h 45.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 12 h 42, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 14 heures.

À 14 h 03, la Commission reprend ses travaux.

Croix-Rouge canadienne-Division du Québec

À 14 h 04, la Commission entend l'exposé de la Croix-Rouge canadienne-Division du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentantes de l'organisme.

À 14 h 48, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} Diane Sergerie et M. Jean-Pierre Trépanier

À 14 h 48, la Commission entend l'exposé de M^{me} Diane Sergerie et de M. Jean-Pierre Trépanier.

S'ensuit un échange entre la Commission et les témoins.

À 15 h 42, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 5 minutes.

Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec

À 15 h 43, la Commission entend l'exposé de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec.

Il est convenu de laisser l'organisme terminer son exposé, malgré le fait qu'il ne lui reste plus de temps imparti.

Il est convenu de retrancher du temps d'échanges à chaque groupe parlementaire, jusqu'à concurrence du temps excédentaire de l'exposé de l'organisme.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

À 16 h 34, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

M^{me} la présidente procède au dépôt du mémoire de l'organisme qui n'a pas été entendu (annexe III).

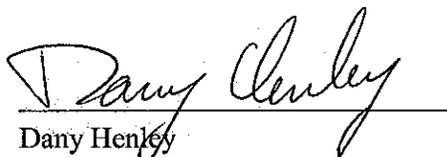
REMARQUES FINALES

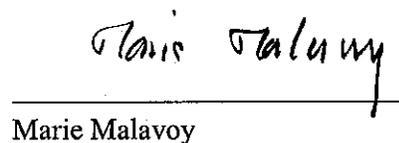
M. Cousineau (Bertrand) et M. Lessard (Frontenac) font des remarques finales.

À 16 h 41, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au jeudi 4 février 2010, à 14 heures.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,


Dany Henley


Marie Malavoy

DH/cv

Québec, le 20 janvier 2010

Deuxième séance, le jeudi 11 mars 2010

Mandat : Étude du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (Ordre de l'Assemblée le 1^{er} décembre 2009)

Membres présents :

M^{me} Malavoy (Taillon), présidente

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M. Carrière (Chapleau)

M. Diamond (Maskinongé)

M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)

M. Lessard (Frontenac), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M. Pagé (Labelle)

M. Pigeon (Charlesbourg)

M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Ferland (Ungava)

Autre participant :

M^e François Nadeau-Labrecque, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 06, M^{me} Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de procéder à l'étude de ce projet de règlement article par article et d'allouer à chaque membre de la Commission un temps de parole de 20 minutes par article, alinéa ou paragraphe, qui pourra être utilisé en une ou plusieurs interventions.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M^{me} la présidente indique qu'une commission parlementaire n'a pas le pouvoir d'adopter ni de modifier un projet de règlement. Ce pouvoir appartient au gouvernement. Par conséquent, chaque article ne sera pas adopté. Dans l'éventualité où la Commission voulait recommander au gouvernement de procéder à des modifications au projet de règlement, cela devra se faire en séance de travail, tel que le prévoit l'article 176 du Règlement.

Il est convenu de permettre aux membres de faire à nouveau des remarques préliminaires et finales, chacune d'une durée de 10 minutes, partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Lessard (Frontenac) et M. Villeneuve (Berthier) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Après débat, l'étude de l'article 1 est complétée.

Article 2 : Après débat, l'étude de l'article 2 est complétée.

Article 3 : Après débat, l'étude de l'article 3 est complétée.

Article 4 : Après débat, l'étude de l'article 4 est complétée.

Article 5 : Après débat, l'étude de l'article 5 est complétée.

Article 6 : Après débat, l'étude de l'article 6 est complétée.

Article 7 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Nadeau-Labrecque de prendre la parole.

Après débat, l'étude de l'article 7 est complétée.

Article 8 : Après débat, l'étude de l'article 8 est complétée.

Article 9 : Après débat, l'étude de l'article 9 est complétée.

Article 10 : Après débat, l'étude de l'article 10 est complétée.

Article 11 : Après débat, l'étude de l'article 11 est complétée.

Article 12 : Après débat, l'étude de l'article 12 est complétée.

M. Morin (Montmagny-L'Islet) demande que la Commission se réunisse en séance de travail, en vertu de l'article 176 du Règlement, pour déterminer les observations, conclusions ou recommandations qu'elle entend formuler.

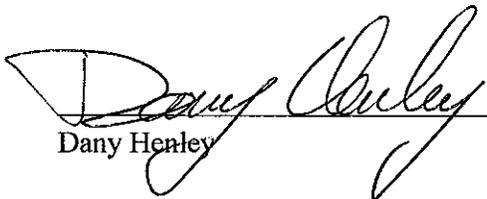
REMARQUES FINALES

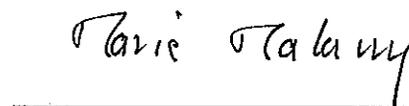
M. Villeneuve (Berthier) et M. Lessard (Frontenac) font des remarques finales.

À 17 h 58, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au vendredi 12 mars 2010, à 9 h 30, où elle entreprendra un autre mandat.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,


Dany Henley


Marie Malavoy

DH/mg

Québec, le 11 mars 2010

ANNEXE I

Ordres du jour



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Consultations particulières et auditions publiques sur l'étude du projet de règlement
sur la sécurité des piscines résidentielles

Le mercredi 20 janvier 2010

Salle

ORDRE DU JOUR

9 h 30 REMARQUES PRÉLIMINAIRES

9 h 45 BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC

Représenté par : M. Jean Rousseau, directeur adjoint
M^{me} Marie-Claude Drouin, responsable du développement des affaires
M. Daniel Langlais, normalisateur

10 h 45 SOCIÉTÉ DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE PLONGEON (005M)

Représentée par : M. Éric Lavoie, président et fondateur
M. Carlo Tarini, directeur général

11 h 45 SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE (001M)

Représentée par : M. Raynald Hawkins, directeur général
M^{me} Hélène Mercier Brulotte, coordonnatrice à l'éducation du publique
et responsable de la tournée « Prévenir la noyade chez soi »

12 h 45 *Suspension*

14 h 00 SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE –DIVISION DU QUÉBEC (003M)

Représentée par : M^{me} Sylvie Santerre, coordonnatrice sénior et experte-conseil pour les programmes de sécurité aquatique et de secourisme
M^{me} Françoise Filteau, coordonnatrice sénior

15 h 00 M^{ME} DIANE SERGERIE ET D^R JEAN-PIERRE TRÉPANIER (DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (002M)

Accompagnés de : D^r Réal Morin, directeur de la Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec
D^r Pierre Maurice, chef de l'unité Sécurité et prévention des traumatismes , Institut national de santé publique du Québec

16 h 00 CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Représentée par : M. Pierre Pion, président
M. Pierre-Paul Ravenelle, directeur général
M^e Mario Paul-Hus, conseiller juridique

17 h 00 REMARQUES FINALES

17 h 15 *Ajournement*

DH/cv

Québec, le 19 janvier 2010



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le jeudi 11 mars 2010

Salle des Premiers-Ministres (1.38)

ORDRE DU JOUR

15 h 00 ÉTUDE DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES
RÉSIDENTIELLES

18 h 00 *Ajournement*

LC/ag

Québec, le 11 mars 2009

ANNEXE II

**Liste des personnes et des organismes
qui ont été entendus**

Liste des personnes et organismes qui ont été entendus

Bureau de normalisation du Québec	
Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec	006M
Croix-Rouge canadienne -- Division du Québec	003M
Sergerie, Mme Diane et Dr. Jean-Pierre Trépanier	002M
Société de prévention des accidents de plongeon	005M
Société de sauvetage	001M

ANNEXE III

**Mémoires des personnes
et des organismes qui n'ont pas été entendus**

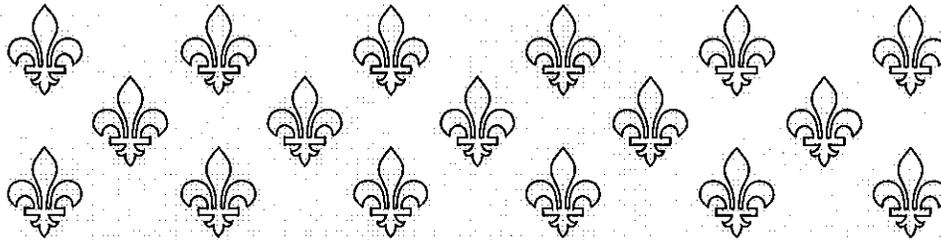
Mémoire de l'organisme qui n'a pas été entendu

Union des municipalités du Québec

004M

ANNEXE IV

Séance de travail



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Procès-verbal

de la séance de travail du 17 mars 2010

Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations de la Commission à la suite de l'étude du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Séance de travail du mercredi 17 mars 2010

Mandat : Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations de la Commission à la suite de l'étude du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Membres présents :

M^{me} Malavoy (Taillon), présidente
M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M. Carrière (Chapleau)
M. Diamond (Maskinongé)
M. Pagé (Labelle)
M. Pigeon (Charlesbourg)
M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, en remplacement de M. Ferland (Ungava)

Autres personnes présentes :

M^{me} Mélissa Huot-Gallien, recherchiste, Service de recherche et des communications du Parti libéral
M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale
M^{me} Sylvie Pigeon, conseillère politique, Service de recherche du Parti québécois

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres (1.38) de l'édifice Pamphile-Le May.

À 15 h 11, M^{me} Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

Il est convenu de permettre à M^{mes} Huot-Gallien et Pigeon d'assister à la séance de travail.

2. Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'étude du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

Une discussion s'engage.

M. Villeneuve (Berthier) propose la motion suivante à titre de recommandation :

QU'une définition du terme « enceinte » soit ajoutée à l'article 1 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

La motion est adoptée.

M. Villeneuve (Berthier) propose la motion suivante à titre de recommandation :

QUE la dernière phrase de l'article 4 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifiée comme suit : « Elles doivent être fonctionnelles et maintenues en bon état. »

La motion est adoptée.

M. Villeneuve (Berthier) propose la motion suivante à titre de recommandation :

QUE l'article 7 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifié en retirant le 2^e paragraphe du premier alinéa et le 2^e alinéa.

La motion est adoptée.

M. Villeneuve (Berthier) propose la motion suivante à titre de recommandation :

QUE le premier alinéa de l'article 8 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifié comme suit : « Afin d'empêcher un enfant de grimper pour atteindre le rebord de la piscine, tout appareil composant le système de chauffage ou de filtration de l'eau ou tout appareil nécessaire au fonctionnement de la piscine doit être installé à plus d'un mètre d'une piscine hors terre ou démontable. »

La motion est adoptée.

M. Villeneuve (Berthier) propose la motion suivante à titre de recommandation :

QUE la notion de « travaux complétés » soit précisée, au 3^e alinéa de l'article 9 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

La motion est adoptée.

M. Villeneuve (Berthier) propose la motion suivante à titre de recommandation :

QUE l'article 10 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifié en y ajoutant l'obligation de conformité lors d'une transaction immobilière; le tout dans un délai prescrit.

La motion est adoptée.

M. Villeneuve (Berthier) propose la motion suivante à titre de recommandation :

QUE l'article 10 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifié afin que les piscines existantes soient assujetties au règlement. Un délai sera accordé aux propriétaires afin qu'ils réalisent les travaux nécessaires pour les rendre conformes.

La motion est mise aux voix. À la demande de M. Villeneuve (Berthier), M. le secrétaire procède à l'appel nominal.

Pour : M. Pagé (Labelle) et M. Villeneuve (Berthier) - 2.

Contre : M. Carrière (Chapleau), M. Diamond (Maskinongé), M. Morin (Montmagny-L'Islet) et M. Pigeon (Charlesbourg) - 4.

Abstention : M^{me} Malavoy (Taillon) - 1.

La motion est rejetée.

M. Villeneuve (Berthier) propose la motion suivante à titre de recommandation :

QUE l'article 10 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifié en y ajoutant l'obligation du fabricant d'inscrire

sur les plongeoirs les normes qui s'appliquent ainsi que la certification dès qu'elle sera en vigueur.

La motion est adoptée.

M. Villeneuve (Berthier) propose la motion suivante à titre de recommandation :

QUE l'article 7 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifié en y ajoutant le terme « plongeur ».

La motion est adoptée.

M. Villeneuve (Berthier) propose la motion suivante à titre de recommandation :

QUE la question de la sécurité des plongeoirs soit intégrée à la campagne de publicité sur la sécurité des piscines réalisée à chaque année par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

La motion est adoptée.

M. Villeneuve (Berthier) propose la motion suivante à titre de recommandation :

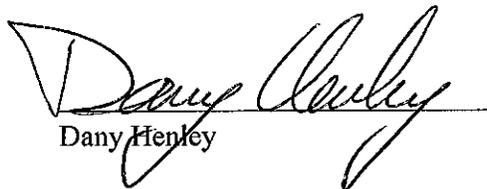
QUE les recommandations faites par les organismes lors des consultations particulières soient prises en compte lors de la rédaction finale du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

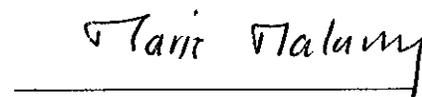
La motion est adoptée.

À 17 h 06, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire suppléant de la Commission,

La présidente de la Commission,


Dany Henley


Marie Malavoy

LC/sl

Québec, le 18 mars 2010

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

SÉANCE DE TRAVAIL

Le mercredi 17 mars 2010

Salle des Premiers-Ministres

De 15 heures à 18 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et lecture de l'ordre du jour
2. Mot de la présidence
3. Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'étude du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles
4. Levée de la séance

LC/mg

Québec, le 15 mars 2010

ANNEXE V

Recommandations

Consultations particulières, auditions publiques et étude du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

RECOMMANDATIONS

MARS 2010

COMMISSION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Consultations particulières, auditions publiques et étude du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles

RECOMMANDATIONS

MARS 2010

COMMISSION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'aménagement du territoire veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Louise Cameron à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722

Télécopie : 418 643-0248

Courrier électronique : cat@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LE PRÉSENT MANDAT

La présidente

M^{me} Malavoy (Taillon)

Le vice-président

M. Morin (Montmagny-L'Islet)

Les membres

M^{me} Beaudoin (Mirabel)

M. Carrière (Chapleau)

M. Cousineau (Bertrand), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, jusqu'au 26 janvier 2010 inclusivement

M. Diamond (Maskinongé)

M. Ferland (Ungava)

M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)

M. Lessard (Frontenac), ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire

M. Mamelonet (Gaspé)

M. Pagé (Labelle)

M. Pigeon (Charlesbourg)

M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

M. Villeneuve (Berthier), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales à compter du 27 janvier 2010

Secrétaire de la Commission

M^{me} Louisette Cameron

Secrétaire suppléant de la Commission

M. Dany Henley

Agente de recherche

M^{me} Julie Paradis

Agentes de secrétariat

M^{me} Stéphanie Labbé

M^{me} Maude Gaudreault

RECOMMANDATIONS

En vertu de l'article 1 de la Loi sur la sécurité des piscines résidentielles (L.R.Q., c. S-3.1.02), la Commission de l'aménagement du territoire a procédé à des consultations particulières, des auditions publiques et à l'étude du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. À la suite des séances tenues les 20 janvier, 11 et 17 mars 2010, elle recommande :

1. QU'une définition du terme « enceinte » soit ajoutée à l'article 1 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.
2. QUE la dernière phrase de l'article 4 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifiée comme suit : « Elles doivent être fonctionnelles et maintenues en bon état. »
3. QUE l'article 7 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifié en retirant le 2^e paragraphe du premier alinéa et le 2^e alinéa.
4. QUE l'article 7 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifié en y ajoutant le terme « plongeur ».
5. QUE le premier alinéa de l'article 8 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifié comme suit : « Afin d'empêcher un enfant de grimper pour atteindre le rebord de la piscine, tout appareil composant le système de chauffage ou de filtration de l'eau ou tout appareil nécessaire au fonctionnement de la piscine doit être installé à plus d'un mètre d'une piscine hors terre ou démontable. »
6. QUE la notion de « travaux complétés » soit précisée, au 3^e alinéa de l'article 9 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.
7. QUE l'article 10 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifié en y ajoutant l'obligation de conformité lors d'une transaction immobilière; le tout dans un délai prescrit.
8. QUE l'article 10 du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles soit modifié en y ajoutant l'obligation du fabricant d'inscrire sur les plongeurs les normes qui s'appliquent ainsi que la certification dès qu'elle sera en vigueur.
9. QUE la question de la sécurité des plongeurs soit intégrée à la campagne de publicité sur la sécurité des piscines réalisée à chaque année par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.
10. QUE les recommandations faites par les organismes lors des consultations particulières soient prises en compte lors de la rédaction finale du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
sec.commissions@assnat.qc.ca

